

Séance du Conseil d'Administration en date du 30 mai 2016

Délibération n°2016 -

- Vu le décret n°2015-1064 du 26 août 2015 portant approbation des statuts de la Communauté d'Universités et Etablissements « Lille Nord de France »,
- Vu les statuts de l'association « Réseau National de Collèges Doctoraux » qui a pour objet :
 - de promouvoir les échanges d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques sur les questions relatives au doctorat dans le cadre de structures de coordination ayant pour rôle d'organiser l'action de plusieurs écoles doctorales au niveau d'un site ;
 - de favoriser la reconnaissance et la valorisation du doctorat auprès de tous les acteurs publics ou privés des secteurs sociaux-économiques et culturels, aussi bien au niveau national qu'au niveau international ;
 - d'être le porte-parole de ses membres par rapport aux autorités de tutelle en charge de la formation doctorale.

Considérant que membres sur les 60 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Article 1

Le conseil d'administration approuve la participation du Collège Doctoral de la ComUE Lille Nord de France comme membre de l'association Réseau National de Collèges Doctoraux.

Article 2

Le Collège Doctoral de la ComUE Lille Nord de France s'engage à contribuer aux cotisations en tant que membre actif sur la base d'un forfait de 500€ par an.

Le Président

Mohamed OURAK

Nombre de votants : Pour : Contre : Abstention :

Délibération affichée à compter 2016 pendant une durée de deux mois